



# Budget 1995

Février 1995

## *Table des matières*

*Budget de 1995 : Principales mesures et résultats*

*Vue d'ensemble du budget de 1995*

*La situation économique et financière*

*Hypothèses économiques prudentes*

*Les perspectives financières*

*Repenser le rôle de l'État*

*Réduction de la taille de la fonction publique*

*Réduction des subventions à l'entreprise*

*Privatisation ou commercialisation des opérations gouvernementales*

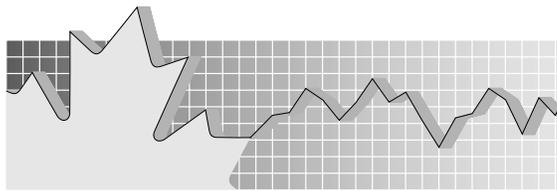
*Transfert social canadien*

*Protéger les prestations aux aînés*

*Aide fiscale à l'épargne-retraite*

*Élimination du report de l'impôt sur le revenu d'entreprise*

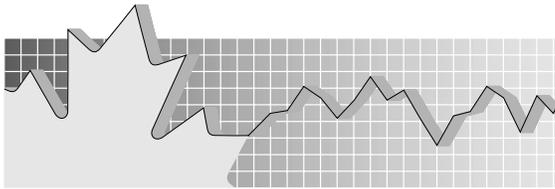




# Budget 1995

## *Le Budget 1995 : Principales mesures et résultats*

- Principal objectif intermédiaire atteint : déficit égal à 3 pour cent du PIB – \$24.3 milliards – en 1996-97
- Ratio de la dette au PIB – ampleur de la dette par rapport à l'économie – commence à diminuer en 1996-97
- Économies sur trois ans de \$29 milliards – dont \$25.3 milliards par des réductions de dépenses
- Près de \$7 de réduction des dépenses pour chaque \$1 de nouvelles recettes fiscales
- Aucune augmentation des taux de l'impôt sur le revenu des particuliers
- Réductions considérables – de moitié dans certains cas sur trois ans – des budgets ministériels
- Fonction publique réduite – 45,000 postes de moins
- Réforme en profondeur des programmes : agriculture, transports
- Subventions aux entreprises réduites de 60 pour cent
- Programmes fusionnés, regroupés, commercialisés
- Recouvrement des coûts renforcé, notamment droits d'immigration de \$975 par immigrant adulte
- Nouveau Transfert social canadien aux provinces en 1996-97
- Réforme de l'assurance-chômage : mise en place prévue le 1<sup>er</sup> juillet 1996
- Réforme du système de pension public en perspective
- Régime fiscal plus équitable : règles plus sévères concernant le report des impôts, les fiducies familiales et à l'étranger, l'encouragement à la R&D
- Nouvelles mesures pour assurer la perception des impôts et taxes dus
- Réduction des plafonds de cotisation REER; élimination des transferts d'allocations de retraite; réduction du droit de surcotisation
- Impôts majorés pour les sociétés, les grandes banques
- Taxe d'accise fédérale sur l'essence augmentée de 1.5 cent le litre pour aider à réduire le déficit



# Budget 1995

Février 1995

## *Vue d'ensemble du budget de 1995*

### *Plan d'action financier*

Le budget de 1995 prévoit des mesures de grande portée visant à rétablir la santé financière essentielle au dynamisme et à la croissance de l'économie. Il modifie en profondeur les opérations gouvernementales et leur fonctionnement. Il modifiera de façon permanente le fonctionnement de l'administration publique.

L'objectif visé est de *repenser le rôle de l'État*, de sorte qu'il puisse s'acquitter de ses mandats sociaux et économiques de manière plus efficace et plus durable. Pour ce faire, des réductions appréciables seront apportées au niveau des dépenses de programmes fédérales – non seulement pour limiter la croissance des dépenses, mais pour réduire considérablement les sommes affectées.

### *Atteinte des objectifs de réduction du déficit*

Les mesures prévues permettent au gouvernement de respecter son engagement d'atteindre les objectifs intermédiaires de réduction du déficit fixés, mais le but ultime est d'équilibrer le budget.

- Les objectifs intermédiaires de réduction du déficit énoncés dans le budget de 1994 – \$32.7 milliards en 1995-96 et 3 pour cent du PIB en 1996-97 – seront atteints selon des hypothèses économiques prudentes et suivant l'adoption de mesures financières crédibles. Le déficit pourrait être bien en-deça des objectifs si la performance économique s'aligne sur la moyenne des prévisions du secteur privé.
- Les réformes importantes garantiront la compression des dépenses au-delà de 1996-97. Le déficit poursuivra sa chute.

### *Principaux éléments de la réforme des dépenses*

Le budget constitue la deuxième d'un processus de deux étapes lancé dans le budget de février 1994. Il prévoit des mesures de fond dans les secteurs suivants :

- Il met en oeuvre les résultats de l'Examen des programmes – un examen exhaustif des dépenses des ministères fédéraux. À la suite de cet examen, le gouvernement mettra l'accent sur les éléments essentiels et améliorera son rendement.

(verso)

---

- Il incarne une nouvelle vision du rôle du gouvernement fédéral dans l'économie, qui prend notamment la forme de réductions appréciables des subventions à l'entreprise.
- Il prévoit des changements d'envergure aux transferts aux provinces, ce qui renouvellera et modernisera le régime financier fédéral-provincial en le rendant plus efficace, plus souple et plus abordable.
- Il établit les paramètres financiers de la refonte des programmes destinés au marché du travail, pour accroître l'employabilité.

Les principales mesures financières, qui s'étalent sur les trois prochaines années, s'élèvent à \$29 milliards. Il s'agit de loin de la plus vaste série de mesures adoptées dans un budget au Canada depuis la démobilisation de l'après-guerre.

- Dans trois ans, les dépenses de programmes du gouvernement fédéral seront de \$10.4 milliards (8.8 pour cent) inférieures au niveau actuel. Les économies cumulatives réalisées à ce chapitre au cours de cette période dépasseront \$25 milliards.
- Chaque dollar d'augmentation des recettes s'accompagne d'environ sept dollars de réduction des dépenses.

#### *Un régime fiscal plus équitable : Partager le fardeau de la réduction du déficit*

Le gouvernement se rend bien compte du lourd fardeau fiscal que doivent supporter les Canadiens et des coûts qu'il impose à l'économie. Le budget traduit cette réalisation : il ne prévoit aucune augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Les mesures fiscales visent en large part à abolir des dispositions préférentielles et à accroître l'équité du régime. Pour atteindre les objectifs de réduction du déficit, le budget prévoit des hausses de l'impôt des sociétés et de la taxe d'accise sur l'essence.

**État sommaire des opérations :  
Perspectives financières incorporant  
les mesures budgétaires**

|  | 1993-94                | 1994-95 | 1995-96 | 1996-97 |
|--|------------------------|---------|---------|---------|
|  | (milliards de dollars) |         |         |         |
| Opérations budgétaires                               |                        |         |         |         |
| Recettes budgétaires                                 | 116.0                  | 125.0   | 133.2   | 137.4   |
| Dépenses de programmes                               | -120.0                 | -118.3  | -114.0  | -107.9  |
| Solde de fonctionnement                              | -4.0                   | 6.7     | 19.2    | 29.4    |
| Frais de la dette publique                           | -38.0                  | -42.0   | -49.5   | -50.7   |
| Déficit fondamental                                  | -42.0                  | -35.3   | -30.2   | -21.3   |
| Frais de restructuration                             |                        | -2.6    |         |         |
| Réserve pour éventualités                            |                        |         | -2.5    | -3.0    |
| Déficit  | -42.0                  | -37.9   | -32.7   | -24.3   |
| Opérations non budgétaires                           | 12.2                   | 11.9    | 7.8     | 10.6    |
| Besoins financiers<br>(opérations de change exclues) | -29.8                  | -26.0   | -24.9   | -13.7   |
| Dette publique nette                                 | 508.2                  | 546.1   | 578.8   | 603.1   |
| Produit intérieur brut                               | 711.7                  | 746.4   | 787.1   | 821.3   |
| En pourcentage du PIB                                |                        |         |         |         |
| Recettes budgétaires                                 | 16.3                   | 16.7    | 16.9    | 16.7    |
| Dépenses de programmes <sup>1</sup>                  | 16.9                   | 16.2    | 14.5    | 13.1    |
| Frais de la dette publique                           | 5.3                    | 5.6     | 6.3     | 6.2     |
| Déficit  | -5.9                   | -5.1    | -4.2    | -3.0    |
| Besoins financiers                                   | -4.2                   | -3.5    | -3.2    | -1.7    |
| Dette publique nette                                 | 71.4                   | 73.2    | 73.5    | 73.4    |

<sup>1</sup> Y compris les frais de restructuration.

Remarques : (-) indique un besoin net de fonds.  
(+) indique une source de fonds.

Les chiffres étant arrondis, la somme des éléments ne correspond pas nécessairement au total indiqué.



# Budget 1995

Février 1995

## *La situation économique et financière*

### *La croissance économique est vigoureuse*

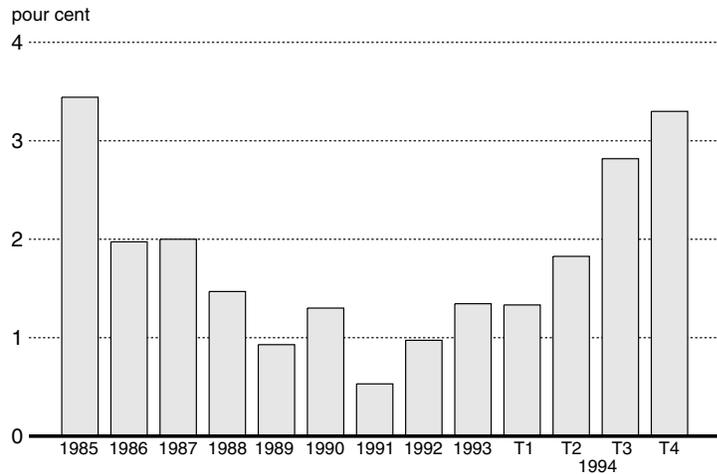
L'économie canadienne est plus vigoureuse qu'elle ne l'a été depuis de nombreuses années.

- La production réelle s'est accrue de 4.25 pour cent en 1994, soit le rythme d'expansion le plus rapide enregistré dans tout le G-7.
- Cette dernière année, 433,000 emplois ont été créés – tous des emplois à temps plein. Le taux de chômage est passé à 9.7 pour cent, en baisse de 1.7 point de pourcentage.
- La production manufacturière a progressé de plus de 9 pour cent cette dernière année.
- Le taux d'inflation, qui se chiffre à 1.5 pour cent, compte non tenu de la réduction des taxes sur le tabac opérée l'an dernier, n'a jamais été aussi faible en trente ans.
- Les coûts unitaires de la main-d'oeuvre au Canada sont en baisse de 1.3 pour cent depuis le milieu de 1993.
- La meilleure tenue des coûts a donné lieu à des exportations records, à un excédent commercial en croissance et à un redressement spectaculaire du compte courant.
- La confiance des entreprises est à son plus haut niveau depuis 1979, ce qui favorise une forte croissance des investissements.

---

*(verso)*

**Position commerciale du Canada :  
Excédent commercial sur marchandises**



■ ■ **La scène internationale**

- **Principaux pays d'outre-mer :** La croissance devrait être plus forte en 1995 et en 1996, surtout en Allemagne et au Royaume-Uni. La reprise au Japon semble hésitante, mais elle devrait reprendre de la vigueur. De légères augmentations du taux d'inflation et des taux d'intérêt à court terme sont prévues.
- **États-Unis :** La croissance vigoureuse enregistrée en 1994 a fait chuter le taux de chômage et augmenter l'inflation. Le Conseil de la Réserve fédérale a haussé son taux d'intérêt de référence, qui est passé de 3 à 6 pour cent. La performance récente de l'économie américaine, à savoir accroissement des tensions inflationnistes et resserrement de la politique monétaire jusqu'au ralentissement marqué de l'économie, pourrait se répéter. Selon les prévisions, les taux d'intérêt à court terme seront en hausse tout au long de 1995 et se stabiliseront à 4 pour cent en 1996, ce qui devrait entraîner un ralentissement considérable de la croissance américaine en 1996 et amoindrir les tensions de l'inflation et des taux d'intérêt.

### ■ ■ *Incidence financière : 1994-95*

Le budget de 1994, fondé sur des prévisions d'amélioration de la croissance économique, sur une hausse modérée des taux d'intérêt et sur l'incidence des mesures de restriction qu'il annonçait, prévoyait une réduction du déficit, qui passerait à \$39.7 milliards en 1994-95 (ce qui comprend une réserve pour éventualités de \$2.4 milliards).

Toutefois, en 1994, les taux d'intérêt à court terme ont augmenté d'un point de pourcentage de plus que ce qui avait été prévu et les taux d'intérêt à long terme, de deux points de pourcentage de plus. Par conséquent :

- Les frais de la dette en 1994-95 seront de \$1 milliard supérieurs aux prévisions.
- Mais les dépenses de programmes inférieures (\$1.9 milliard de moins que les prévisions du budget de 1994) et les recettes budgétaires supérieures (\$1.2 milliard de plus que les prévisions) ont plus que compensé l'incidence de la hausse des taux d'intérêt.
- Le déficit sous-jacent pour 1994-95 devrait se situer à \$35.3 milliards, soit \$4.4 milliards de moins que les \$39.7 milliards prévus dans le budget de 1994.



# Budget 1995

Février 1995

## *Hypothèses économiques prudentes*

Les prévisions financières s'inspirent d'hypothèses économiques qui déterminent également les mesures budgétaires susceptibles de garantir l'atteinte des objectifs de réduction du déficit. Des hypothèses trop optimistes peuvent empêcher que ne soient atteints les objectifs financiers et nuire à la crédibilité. En revanche, des hypothèses économiques prudentes et des mesures financières suffisantes veilleront à leur atteinte.

### *Principales variables*

La croissance réelle, l'inflation et les taux d'intérêt influent considérablement sur les prévisions financières. Des projections prudentes ont été élaborées pour chacune de ces variables. Même si l'évolution de ces variables, prises individuellement, pourrait différer des prévisions, leur regroupement réduit la possibilité de ne pas atteindre les objectifs.

### *Hypothèses économiques pour le Canada*

Les hypothèses qui suivent ont, à dessein, été marquées au coin de la prudence – : il est plus que probable que les résultats réels, dans l'ensemble, soient plus favorables.

- Taux d'intérêt : À la mi-février, les taux d'intérêt à court terme se situaient à environ 8 pour cent, soit plus de 400 points de base de plus que les niveaux les moins élevés en 20 ans qui ont été enregistrés en janvier 1994. Cette situation découle de l'augmentation des taux d'intérêt aux États-Unis et des préoccupations des marchés financiers quant à la situation financière du Canada. Cette année, les taux d'intérêt à court terme devraient s'établir en moyenne à 8.5 pour cent et les taux à long terme, à 9.7 pour cent. En 1996, les taux d'intérêt à court terme devraient enregistrer une baisse de 100 points de base.
- Production et inflation : Une forte croissance de l'emploi et une bonne tenue des échanges pointent vers une croissance vigoureuse soutenue au cours des six premiers mois de 1995, en dépit des taux d'intérêt relativement élevés. Il est probable que le taux de croissance réelle en 1995 se situe à 3.75 pour cent, mais il pourrait chuter à 2.5 pour cent en 1996, car les taux d'intérêt élevés grugent le pouvoir de dépenser des ménages et le ralentissement de l'économie américaine empêche l'expansion des exportations.

(verso)

---

La bonne performance économique réalisée en 1994 et en 1995 réduira considérablement la sous-utilisation des capacités de production dans l'économie, sans toutefois l'éliminer. L'inflation sous-jacente se situera entre 1.5 et 2 pour cent tant en 1995 qu'en 1996.

#### ■ ■ Comparaisons avec les projections du secteur privé

Il est ressorti d'un sondage mené en février que les hypothèses économiques du gouvernement sont plus prudentes que celles de la moyenne des prévisions du secteur privé.

- Les opinions concernant la croissance réelle et l'inflation sont semblables pour 1995. Les hypothèses du gouvernement sont inférieures à celles de la moyenne des prévisions du secteur privé pour 1996.
- Les hypothèses relatives aux taux d'intérêt à court et à long termes sont supérieures à celles des prévisions du secteur privé : 70 points de base de plus en 1995 et 60 points de base de plus en 1996.

#### ■ ■ Comparaisons avec les hypothèses économiques antérieures

Le principal changement apporté aux hypothèses économiques cette dernière année a trait aux taux d'intérêt, qui ont été révisés à la hausse de manière significative pour 1995 et 1996. C'est en partie à cause de cela que les hypothèses relatives à la croissance du PIB réel pour 1996 ont été révisées à la baisse.

### Hypothèses économiques

|   | Chiffre<br>réel<br>1993 | Chiffre<br>réel <sup>1</sup><br>1994 | Hypothèses<br>1995 1996 |     |
|---|-------------------------|--------------------------------------|-------------------------|-----|
| Croissance du PIB réel (en %)                                     | 2.2                     | 4.3                                  | 3.8                     | 2.5 |
| Hausse de l'indice<br>implicite des prix du PIB (en %)            | 1.1                     | 0.6                                  | 1.6                     | 1.8 |
| PIB nominal   |                         |                                      |                         |     |
| \$ milliards  | 712                     | 746                                  | 787                     | 821 |
| Croissance (variation en %)                                       | 3.4                     | 4.9                                  | 5.5                     | 4.3 |
| Inflation de l'IPC (en %)   | 1.8                     | 0.2                                  | 1.8                     | 1.8 |
| Emploi (en %)   | 1.3                     | 2.1                                  | 3.0                     | 2.0 |
| Taux de chômage (en %)  | 11.2                    | 10.4                                 | 9.5                     | 9.4 |
| Taux des bons du Trésor<br>à 91 jours <sup>2</sup> (en %)         | 4.8                     | 5.5                                  | 8.5                     | 7.5 |
| Taux de l'obligation de<br>référence à 10 ans<br>de l'État (en %) | 7.2                     | 8.4                                  | 9.7                     | 9.0 |

<sup>1</sup> Estimations dans le cas du PIB.

<sup>2</sup> Le taux des effets commerciaux à 90 jours, qui est supérieur d'environ 20 centièmes au taux des bons du Trésor à 91 jours, était utilisé dans le budget de février et dans *La mise à jour* d'octobre. Il a été remplacé par le taux des bons du Trésor, qui est plus indiqué pour calculer les frais de service de la dette publique.



# Budget 1995

Février 1995

## *Les perspectives financières*

### ■ Exercice 1994-95

- Le déficit sous-jacent de \$35.3 milliards prévu pour 1994-95 sera porté à \$37.9 milliards en raison de frais de restructuration ponctuels totalisant \$2.6 milliards qui ont trait à l'abrogation de certaines subventions au transport et aux réductions de l'effectif de la fonction publique contenues dans le budget de 1995.

### ■ Perspectives financières et mesures prévues au budget de 1995

- En l'absence des mesures financières d'envergure prévues dans le budget de 1995, le déficit de 1995-96, sous l'effet de l'augmentation des frais du service de la dette, aurait été supérieur de \$5.0 milliards à l'objectif de \$32.7 milliards. En 1996-97, le déficit serait passé seulement à \$34.9 milliards, soit \$10.6 milliards de plus que le niveau requis pour que le gouvernement puisse atteindre l'objectif intermédiaire qu'il s'est fixé, à savoir 3 pour cent du PIB ou \$24.3 milliards.
- Les mesures financières représentent \$5.0 milliards en 1995-96, \$10.6 milliards en 1996-97 et \$13.3 milliards en 1997-98.
- Les mesures prévues au budget offrent une assurance que le déficit passe à \$32.7 milliards en 1995-96 et à 3 pour cent du PIB en 1996-97 (\$24.3 milliards), soit l'objectif intermédiaire. Il s'agit du ratio déficit-PIB le plus faible enregistré depuis 1974-75.
- Le solde de fonctionnement, la différence entre les recettes budgétaires et les dépenses de programmes, dont le déficit s'élevait à de \$4.0 milliards en 1993-94, enregistrera un excédent de \$29.4 milliards en 1996-97, le plus important excédent par rapport au PIB depuis 1951-52. Le revirement marqué de la situation est attribuable à la réduction des dépenses de programmes.

(verso)

---

- Le taux de croissance de la dette publique nette ralentira considérablement. En 1996-97, il sera inférieur au taux de croissance de l'économie.
- Si, en 1995 et en 1996, la croissance économique et les taux d'intérêt s'alignent sur la moyenne des prévisions du secteur privé et que les réserves pour éventualités ne sont pas utilisées, le déficit en 1996-97 sera ramené à environ \$19 milliards, soit 2.3 pour cent du PIB. Le ratio dette-PIB passera de 73.2 pour cent en 1994-95 à 71.8 pour cent en 1996-97.
- Même en se fondant sur des hypothèses économiques prudentes, les perspectives financières continueront de s'améliorer en 1997-98.

*Résumé des perspectives financières  
(tenant compte des mesures budgétaires)*

|   | 1994-95                   | 1995-96 | 1996-97 |
|---|---------------------------|---------|---------|
|   | (en milliards de dollars) |         |         |
| Objectifs de déficit – budget de février 1994 | 39.7                      | 32.7    | –       |
| Incidence des facteurs économiques            | -4.4                      | 5.0     | –       |
| Déficit de statu quo                          | 35.3                      | 37.7    | 35.9    |
| Frais de restructuration                      | 2.6                       | –       | –       |
| Incidence des mesures de réduction du déficit |                           | -5.0    | -10.6   |
| Déficit - budget de février 1995              | 37.9                      | 32.7    | 24.3    |

 **Perspectives de recettes**

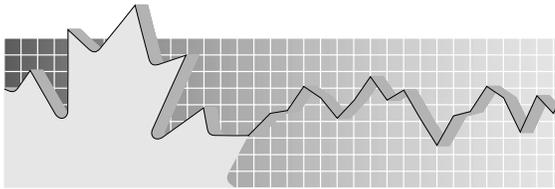
- Les mesures fiscales généreront des recettes de \$0.9 milliard en 1995-96 et de \$1.3 milliard en 1996-97.
- En 1995-96, les recettes budgétaires devraient augmenter de 6.5 pour cent, la majeure partie de la croissance étant associée à la hausse de 5.5 pour cent du PIB nominal. Les mesures annoncées dans le présent budget et dans celui de l'an dernier visant à accroître l'équité du régime fiscal, à resserrer les dispositions préférentielles du régime fiscal, à augmenter les droits d'utilisation et à rajuster certains taux de la taxe d'accise contribuent également à l'augmentation des recettes.
- La croissance des recettes devrait ralentir en 1996-97, n'enregistrant qu'une hausse de 3.1 pour cent, car les taux d'intérêt plus élevés influent sur le pouvoir de dépenser des ménages et le ralentissement de la croissance aux États-Unis limite l'expansion des exportations.

### ■ ■ *Perspectives de dépenses*

- Les dépenses budgétaires totales devraient se stabiliser à \$163.5 milliards en 1995-96, en hausse de \$600 millions par rapport à 1994-95.
- Les dépenses de programmes, soit toutes les dépenses autres que les frais de la dette, enregistreront une baisse marquée, passant de \$120 milliards en 1993-94 à \$114.0 milliards en 1995-96, puis à \$107.9 milliards en 1996-97.
- En 1996-97, le ratio dépenses de programmes-PIB devrait passer à 13.1 pour cent, soit le ratio le plus faible depuis 1950-51.

### ■ ■ *Besoins financiers*

- Les besoins financiers du gouvernement, qui servent à mesurer les emprunts de l'État sur les marchés de capitaux, accuseront une baisse dramatique, passant de \$26 milliards en 1994-95 à \$13.7 milliards en 1996-97 en raison de la diminution du déficit au cours de cette période.
- Les besoins financiers en 1996-97 représentent 1.7 pour cent du PIB, soit le ratio le moins élevé depuis 1974-75.



# Budget 1995

Février 1995

## *Repenser le rôle de l'État*

### ■ *Aperçu de l'Examen des programmes*

L'Examen des programmes, annoncé dans le budget de 1994, visait à «consacrer les ressources amoindries dont dispose le gouvernement à la satisfaction des besoins les plus prioritaires ainsi qu'aux secteurs dans lesquels le gouvernement fédéral est le mieux placé pour assurer la prestation des services».

Il avait pour principal objectif l'examen de l'ensemble des programmes fédéraux pour assurer la prestation la plus efficace et la plus efficiente des programmes et services appropriés au rôle du gouvernement fédéral au sein de la fédération.

Les ministres ont été chargés d'examiner leur portefeuille et de fournir leur point de vue sur les rôles et responsabilités que le gouvernement fédéral devrait assumer à l'avenir. L'examen des programmes et activités publics comportait six critères : critère de l'intérêt public, critère de la nécessité de la participation du gouvernement, critère du rôle fédéral approprié, critère des partenariats entre le secteur public et le secteur privé, critère d'accroissement de l'efficacité et critère de la capacité financière.

L'Examen des programmes englobait près de \$52 milliards de dépenses, sans compter les principaux programmes prévus aux termes de différentes lois.

### ■ *Changement structurel du rôle du gouvernement*

L'Examen des programmes se soldera par un changement structurel de longue durée des *opérations* de l'État. Par exemple :

- Le gouvernement fédéral cessera de détenir, d'exploiter et de subventionner de larges parts du système de transports au Canada. Plutôt, il se concentrera sur ses responsabilités fondamentales en matière d'orientation stratégique et de réglementation et assurera la sécurité du système.
- L'Examen des programmes permettra d'instaurer une approche intégrée visant «l'entreprise agricole dans son ensemble» pour le filet de sécurité agricole. Cette approche met l'accent sur la stabilisation du revenu plutôt que sur le soutien du revenu.

---

(verso)

- Le secteur des affaires a souvent insisté sur le fait qu'il n'avait pas besoin ni ne voulait du niveau d'aide qu'il reçoit du gouvernement fédéral. À la suite de l'Examen des programmes, les subventions aux entreprises seront réduites de 60 pour cent sur les trois prochaines années. Qui plus est, l'aide restante prendra essentiellement la forme de prêts et autres contributions remboursables.

Dans d'autres secteurs, c'est la *prestation* des programmes et services du gouvernement qui subira un changement de fond. Bon nombre de ministères modifieront leur méthode de prestation de services de manière à accroître l'efficacité et à améliorer leurs services aux Canadiens.

### *Réductions des dépenses des ministères*

Les dépenses des ministères seront de \$3.9 milliards en 1995-96, de \$5.9 milliards en 1996-97 et de \$7.2 milliards en 1997-98 inférieures à ce qu'elles auraient été sans l'Examen des programmes. Les réductions des dépenses tiennent compte des priorités du gouvernement ainsi que des possibilités de rationaliser les programmes et d'en accroître l'efficacité.

- Les programmes des transports, de soutien industriel et régional enregistreront les plus forts pourcentages de réduction des dépenses. Ces dernières seront réduites de près de la moitié entre 1994-95 et 1997-98, résultat qui tient principalement à la forte contraction des subventions aux entreprises. Les dépenses consacrées aux sciences et à la technologie par les agences scientifiques d'Industrie Canada subiront, toutes proportions gardées, des réductions moins grandes que la réduction moyenne prévue pour les programmes industriels, régionaux et scientifiques-techniques du ministère, ce qui traduit l'importance que le gouvernement accorde à la recherche-développement.
- Les budgets consacrés à la défense seront eux aussi fortement réduits, puisqu'ils baisseront de \$1.6 milliard entre 1994-95 et 1997-98. Les compressions des dépenses dans le secteur de la défense, qui sont annoncées dans le présent budget, sont conformes au *Livre blanc sur la défense* de 1994 et s'ajoutent aux importantes compressions instituées par le budget de l'an dernier.
- Les niveaux de dépenses de certains ministères seront réduits de moitié. Les ministères chargés de programmes sociaux, de la justice et du service correctionnel connaîtront les pourcentages les plus faibles de réduction.
- Dans la plupart des cas, les réductions s'ajouteront aux niveaux des dépenses prévus qui étaient *déjà* en baisse à la suite de décisions exposées dans le budget de février 1994. Par conséquent, en 1997-98, les dépenses assujetties à l'Examen des programmes seront de 18.9 pour cent inférieures à celles de 1994-95.

*Économies de dépenses ministérielles résultant de l'Examen des programmes* <sup>1</sup>

|   | 1995-96                  | 1996-97      | 1997-98      |
|---|--------------------------|--------------|--------------|
|   | (en millions de dollars) |              |              |
| <b>Secteur des ressources naturelles</b>  | 328                      | 380          | 581          |
| Agriculture   | 215                      | 128          | 272          |
| Pêches et Océans  | 51                       | 80           | 110          |
| Ressources naturelles   | 26                       | 82           | 68           |
| Environnement   | 35                       | 90           | 131          |
| <b>Transports</b>   | 555                      | 953          | 1,111        |
| <b>Programmes de soutien industriel, régional et scientifique-technologique</b> | 508                      | 476          | 581          |
| Industrie (et organismes désignés)  | 93                       | 148          | 212          |
| Agences de sciences et technologie <sup>2</sup>                                 | 71                       | 108          | 142          |
| Organismes régionaux  | 144                      | 220          | 227          |
| Infrastructure  | 200                      |              |              |
| <b>Justice et programmes juridiques</b>   | 32                       | 59           | 75           |
| Justice   | 6                        | 12           | 17           |
| Solliciteur général   | 25                       | 47           | 58           |
| <b>Patrimoine et programmes culturels</b>                                       | 142                      | 274          | 387          |
| <b>Affaires étrangères et aide internationale</b>                               | 490                      | 515          | 711          |
| Affaires étrangères/Commerce extérieur  | 109                      | 134          | 171          |
| Enveloppe de l'aide internationale  | 381                      | 381          | 540          |
| <b>Programmes sociaux</b>   | 877                      | 1,580        | 1,771        |
| Citoyenneté et Immigration  | 100                      | 69           | 103          |
| Santé   | 49                       | 138          | 201          |
| Développement des ressources humaines   | 600                      | 1,100        | 1,100        |
| Affaires indiennes et du Nord canadien  | 5                        | 97           | 177          |
| Société canadienne d'hypothèques et de logement                                 | 64                       | 115          | 128          |
| Anciens combattants   | 59                       | 61           | 62           |
| <b>Défense/Protection civile</b>  | 350                      | 557          | 1,033        |
| <b>LTIREUP<sup>3</sup></b>  | 200                      | 276          | 280          |
| <b>Administration publique générale<sup>4</sup></b>                             | 232                      | 391          | 523          |
| Parlement/Gouverneur général  | 3                        | 8            | 15           |
| Système de gestion des dépenses   | 150                      | 150          | 150          |
| <b>Examen des programmes – autres économies (non réparties)</b>                 |                          | 250          |              |
| <b>Total</b>  | <b>3,867</b>             | <b>5,869</b> | <b>7,217</b> |

1. Sont comprises dans les économies les recettes supplémentaires dues au recouvrement des coûts, qui figurent dans les recettes non fiscales.

2. Comprend les conseils subventionnaires, l'Agence spatiale canadienne et le Conseil national de recherche.

3. Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique.

4. Comprend les organismes centraux, la Commission de la fonction publique, Statistique Canada, Revenu national, le Parlement et Travaux publics et Services gouvernementaux. Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Dépenses des ministères fédéraux après l'Examen des programmes <sup>1</sup>

| Montant des dépenses   | Variation                |               |               |              |
|--|--------------------------|---------------|---------------|--------------|
|  | 1994-95                  | 1997-98       | \$ millions   | Pour cent    |
|  | (en millions de dollars) |               |               |              |
| Secteur des ressources naturelles  | 4,847                    | 3,333         | -1,514        | -31.2        |
| Agriculture  | 2,073                    | 1,628         | -445          | -21.5        |
| Pêches et Océans   | 775                      | 565           | -211          | -27.2        |
| Ressources naturelles  | 1,262                    | 638           | -624          | -49.4        |
| Environnement  | 737                      | 503           | -234          | -31.8        |
| Transports   | 2,851                    | 1,404         | -1,447        | -50.8        |
| Programmes de soutien industriel, régional et scientifique-technologique | 3,798                    | 2,355         | -1,443        | -38.0        |
| Industrie (et organismes désignés)                                       | 1,301                    | 742           | -560          | -43.0        |
| Agences de sciences et technologie 2                                     | 1,359                    | 1,038         | -321          | -23.6        |
| Organismes régionaux   | 1,138                    | 576           | -562          | -49.4        |
| Justice et programmes juridiques   | 3,298                    | 3,132         | -166          | -5.0         |
| Justice  | 757                      | 693           | -64           | -8.4         |
| Solliciteur général  | 2,541                    | 2,439         | -102          | -4.0         |
| Patrimoine et programmes culturels                                       | 2,897                    | 2,221         | -676          | -23.3        |
| Affaires étrangères et aide internationale                               | 4,082                    | 3,292         | -789          | -19.3        |
| Affaires étrangères/Commerce extérieur                                   | 1,488                    | 1,231         | -257          | -17.3        |
| Enveloppe de l'aide internationale                                       | 2,594                    | 2,061         | -532          | -20.5        |
| Programmes sociaux   | 13,003                   | 12,013        | -990          | -7.6         |
| Citoyenneté et Immigration   | 663                      | 601           | -62           | -9.4         |
| Santé  | 1,815                    | 1,746         | -70           | -3.8         |
| Développement des ressources humaines                                    | 2,544                    | 1,660         | -885          | -34.8        |
| Affaires indiennes et du Nord canadien                                   | 3,761                    | 4,208         | 447           | 11.9         |
| Société canadienne d'hypothèques et de logement                          | 2,131                    | 1,942         | -189          | -8.9         |
| Anciens combattants  | 2,088                    | 1,857         | -232          | -11.1        |
| Défense/Protection civile  | 11,574                   | 9,925         | -1,648        | -14.2        |
| LTIREUP  | 250                      | 0             | -250          | -100.0       |
| Administration publique générale   | 4,967                    | 4,137         | -831          | -16.7        |
| Parlement/Gouverneur général   | 309                      | 277           | -32           | -10.2        |
| <b>Total</b>   | <b>51,875</b>            | <b>42,089</b> | <b>-9,785</b> | <b>-18.9</b> |
| En pourcentage du PIB  | 7%                       | 5%            |               |              |

1. Comme l'indique le tableau 4.1, l'Examen des programmes a débouché sur d'autres mesures de réduction du déficit grâce à une intensification du recouvrement des coûts et à des activités génératrices de recettes. Ces économies n'apparaissent pas dans ce tableau-ci.

2. Comprend les conseils subventionnaires, l'Agence spatiale canadienne et le conseil national de recherches.

Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.



# Budget 1995

Février 1995

## *Réduction de la taille de la fonction publique*

Une administration publique mieux ciblée, plus efficace et parcimonieuse nécessitera moins de fonctionnaires pour exécuter les programmes gouvernementaux. Par conséquent, lorsque la mise en oeuvre des mesures annoncées dans le budget de 1995 aura été complétée, l'effectif fédéral devrait compter environ 45,000 postes de moins, soit une baisse de 14 pour cent. Certains des postes éliminés au gouvernement, notamment 6,000 postes de Transports Canada, seront transférés au secteur privé.

### *Des réductions justes, bien gérées et méthodiques*

Le gouvernement reconnaît que la sécurité d'emploi importe à ses fonctionnaires et que la qualité des services assurés aux Canadiens en dépend. À la merci des pressions énormes qui s'exercent sur lui pour réduire la taille de la fonction publique, le gouvernement est forcé d'envisager des mesures exceptionnelles. Le président du Conseil du Trésor a annoncé les mesures précises que le gouvernement entend prendre pour permettre aux ministères de gérer efficacement la réduction de leurs effectifs et de traiter équitablement tant les employés qui doivent partir que ceux qui resteront. Il s'agit notamment des mesures suivantes :

- **Prime d'encouragement à la retraite anticipée** : Les employés déclarés excédentaires âgés de 50 ans ou plus et qui comptent au moins 10 années de service pourront prendre une retraite anticipée et toucher une pension immédiate calculée en fonction de leurs années de service, sans être pénalisés. L'indemnité de cessation d'emploi équivalant à 15 semaines de traitement prévue dans la *Directive sur le réaménagement des effectifs* (DRE) pour les employés déclarés excédentaires qui auraient droit à une prestation de retraite continue sera éliminée pendant la durée d'application de la prime d'encouragement à la retraite anticipée.
- **Prime de départ anticipé** : Pendant trois ans, le gouvernement offrira un programme d'encouragement au départ anticipé assorti d'une prime, comparable aux pratiques du secteur privé, aux employés déclarés excédentaires des ministères désignés par le Conseil du Trésor comme étant «les plus durement touchés», parce qu'ils sont incapables de réduire

(verso)

---

leurs effectifs au moyen des mécanismes de réaménagement actuels. Le *Programme de réduction des effectifs civils de la Défense nationale* sera intégré à ce programme, et son échelle d'indemnisation sera rajustée le 31 mars 1996.

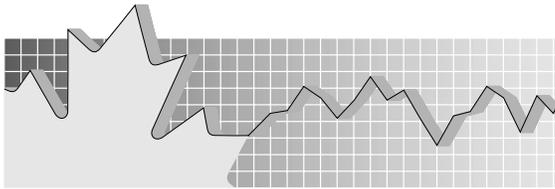
- **Aide aux employés :** On multipliera les services aux employés pour les aider à vivre la transition, en leur offrant entre autres des services d'orientation professionnelle et d'aide pour la recherche d'emploi. On créera des comités patronaux-syndicaux dans toutes les régions pour qu'ils trouvent des débouchés d'emploi ailleurs dans la fonction publique et à l'extérieur de celle-ci.
- **Congé de transition préalable à la retraite :** Les modifications apportées à la *Loi sur la rémunération du secteur public* (LRSP) permettront aux employés de se prévaloir de mesures de départ volontaire, comme le congé de transition préalable à la retraite non payé, ou de prendre des périodes de congé prolongées et d'étaler leur revenu sur toute l'année.
- **Conditions d'emploi non salariales :** Les modifications de la LRSP permettront d'apporter des changements appropriés aux conditions d'emploi non salariales, sans entraîner de coûts.

#### *Directive sur le réaménagement des effectifs*

La Directive sera modifiée pour assurer la gestion méthodique et rentable de la restructuration des organisations. Par exemple, on légifèrera pour restreindre les marchés et pour redéfinir la notion de mobilité. De plus, l'application de certaines dispositions de la Directive sera suspendue pendant trois ans, de sorte que, six mois après avoir été déclarés excédentaires, les employés des ministères «les plus durement touchés» qui auront renoncé à se prévaloir des mesures d'encouragement au départ ne soient plus rémunérés et qu'ils soient mis en disponibilité un an plus tard, sauf s'ils trouvent un autre emploi.

#### *Coûts des mesures d'encouragement*

On estime à l'heure actuelle que les mesures d'encouragement au départ anticipé entraîneront des coûts d'environ un milliard de dollars. Conformément aux conventions comptables du secteur privé, ces coûts seront inclus dans les dépenses de 1994-95 comme frais de restructuration ponctuels.



# Budget 1995

Février 1995

## *Réduction des subventions à l'entreprise*

Les subventions à l'entreprise permettent rarement d'obtenir les résultats escomptés. Comme l'indiquait l'OCDE dans son Étude sur l'emploi, «ces subventions ont tendance à agir exactement dans le sens contraire de ce qu'il faudrait : elles ralentissent l'ajustement au lieu de le stimuler; elles découragent l'innovation au lieu de l'encourager et elles tendent à devenir permanentes».

Comme les mesures annoncées dans le budget visent principalement à faire jouer au gouvernement fédéral un nouveau rôle dans l'économie, elles permettront d'éliminer ou de réduire sensiblement les subventions à l'entreprise dans les ministères. Le montant total des dépenses entraînées par ces subventions passera de \$3.8 milliards en 1994-95 à \$1.5 milliard en 1997-98. Par conséquent, en 1997-98, les subventions à l'entreprise auront diminué de 60 pour cent par rapport à 1994-95.

*Loi sur le transport du grain de l'Ouest (LTGO) :* Afin d'améliorer le transport du grain et de s'acquitter plus efficacement de ses obligations en matière de commerce international, à compter du 1<sup>er</sup> août 1995, le gouvernement fédéral éliminera la subvention annuelle de \$560 millions aux sociétés ferroviaires. On passera à des taux de transport des marchandises dictés par le marché. Des mesures seront également prises afin de faciliter la rationalisation des lignes secondaires non rentables et de modifier les points de convergence utilisés par la Commission canadienne du blé pour les expéditions destinées à l'exportation.

Un ensemble de mesures transitoires seront prises, dont un paiement de \$1.6 milliard aux propriétaires de terres arables des Prairies. Un fonds d'adaptation doté de \$300 millions sur plusieurs années sera établi pour faciliter le passage à un système de transport plus efficient. Des garanties de crédit couvrant jusqu'à \$1 milliard seront offertes aux acheteurs non souverains de produits agro-alimentaires de la Commission canadienne du blé.

*Loi sur les subventions au transport des marchandises de la Région atlantique (LSTMRA) et Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces maritimes (LTTMPM) :* Les subventions sont inefficaces et trop coûteuses (\$99 millions par année). Elles seront éliminées le 1<sup>er</sup> juillet 1995. Un programme d'adaptation doté de \$326 millions sur cinq ans sera institué en faveur des régions qui bénéficient actuellement des subventions LSTMRA/LTTMPM. Les

(verso)

---

mesures transitoires permettront aux provinces de cibler l'aide pour répondre aux besoins d'adaptation des entreprises locales de transport ainsi que pour améliorer l'infrastructure.

**Subvention à la production laitière :** La subvention versée aux producteurs laitiers sera réduite de 30 pour cent au cours des deux prochains exercices. L'avenir du programme subsistant de subventions sera examiné dans le cadre de consultations avec l'industrie et les provinces.

**Filet de sécurité agricole :** L'ensemble des crédits affectés aux programmes jouant un rôle de «filet de sécurité», qui englobent le Compte de stabilisation du revenu net, l'assurance-récolte et le Régime d'assurance du revenu brut, seront diminués de 30 pour cent au cours des trois prochains exercices. Les sommes restantes permettront de financer un régime national de base de stabilisation des revenus globaux de l'exploitation agricole, l'assurance-récolte et des programmes complémentaires propres à chaque province.

**Aide au transport des céréales fourragères :** Ce programme de subventions prendra fin, tandis que des ressources destinées à faciliter la transition seront prévues pour les dix prochaines années. Le gouvernement fédéral consultera l'industrie et les provinces sur la manière d'utiliser ces ressources transitoires pour promouvoir la compétitivité de l'industrie dans les régions touchées.

**Industrie Canada :** Industrie Canada continuera de réduire les autres subventions qu'il verse aux entreprises. Les subventions qui resteront seront axées sur des initiatives dans des secteurs à forte croissance, en partenariat avec le secteur privé.

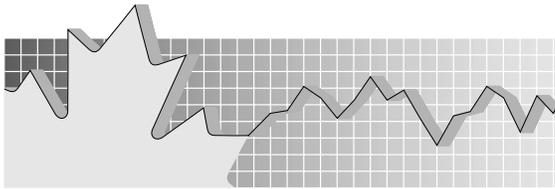
**Industries culturelles :** Les subventions versées au secteur de la culture sous l'égide du ministère du Patrimoine canadien seront réduites. Ainsi, la subvention postale (qui permet de réduire le coût d'expédition par la poste de certaines revues et de certains livres canadiens) sera réduite de 8 pour cent sur trois ans. D'autres réductions résulteront de l'adoption d'un programme restructuré d'aide au développement de l'industrie de l'édition.

**Organismes régionaux :** Les organismes axeront leurs actions sur les petites et moyennes entreprises, en recourant à des prêts et à des contributions remboursables plutôt qu'à des subventions directes. Les bureaux locaux de ces organismes et ceux d'Industrie Canada en Ontario serviront de point d'accès unique à tous les programmes fédéraux destinés à la petite entreprise. De plus, afin de permettre aux petites et moyennes entreprises d'avoir plus facilement accès aux capitaux dans leur région :

- Le **Bureau fédéral du développement régional – Québec** étudiera la possibilité de nouer de nouvelles alliances avec la Banque fédérale de développement et d'autres institutions financières, dans le but de s'assurer que l'aide est fournie aux entreprises plus efficacement et à des conditions plus conformes à celles du marché.
- Le **ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest** entreprendra d'éliminer l'aide financière fournie directement à des entreprises particulières dans des conditions non commerciales. Il établira des fonds d'investissement

spécialisés, en coopération avec les institutions financières publiques et privées. Ces alliances stratégiques permettront aux entreprises, notamment à celles qui sont actives dans la «nouvelle économie», d'avoir accès aux capitaux nécessaires. Un volume accru de «capitaux patients» sera mis à la disposition des entreprises, et de nouvelles gammes d'activité, actuellement absentes dans les établissements commerciaux, seront envisagées.

- **L'Agence de promotion économique du Canada Atlantique** continuera de collaborer avec les provinces et le secteur privé afin d'élargir l'accès aux capitaux d'investissement en appuyant la mise en place d'un nouveau fonds de capital-risque exploité par le secteur privé dans la région de l'Atlantique.



# Budget 1995

Février 1995

## *Privatisation ou commercialisation des opérations gouvernementales*

Le gouvernement aura recours, dans la mesure du possible, à la privatisation ou à la commercialisation de ses opérations. Il envisagera la possibilité de privatiser, ou à tout le moins, d'administrer de manière plus commerciale ses participations, actifs et services non essentiels lorsqu'il peut être démontré que cette approche permet d'améliorer le service et de réduire les coûts, tout en continuant de protéger l'intérêt public.

### *Motifs justifiant la privatisation ou la commercialisation*

La privatisation ou la commercialisation des opérations gouvernementales non essentielles constitue une saine mesure de gestion fondée sur le sens commun. Cette approche permettra de réduire les besoins de financement, les frais de service de la dette et le déficit. Elle contribuera également à améliorer la performance économique en accroissant l'efficacité, la concurrence et les investissements du secteur privé.

### *Candidats*

- Petro-Canada : Le gouvernement vendra les actions ordinaires qu'il détient dans Petro-Canada. Le moment de la vente et le produit obtenu seront en fonction de la conjoncture du marché.
- CN : Le ministre des Transports prendra des mesures afin de vendre le CN. La société aura ainsi la marge de manoeuvre requise pour prendre rapidement des décisions stratégiques d'exploitation et d'investissement. Elle pourra également obtenir de nouvelles sources de financement privées afin de mettre à exécution ces décisions. Le moment de la vente et le produit obtenu seront en fonction de la conjoncture du marché.
- Système de navigation aérienne de Transports Canada (SNA) : Le gouvernement commercialisera le SNA, qui englobe le système de contrôle de la circulation aérienne, le système d'information de vol et les aides électroniques à la navigation. Les modalités du transfert et le cadre

(verso)

---

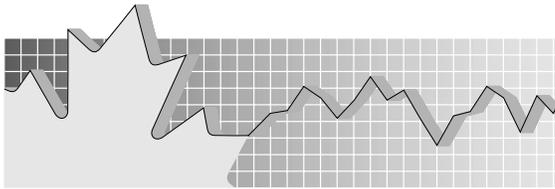
d'exploitation seront établis de façon définitive à la fin de 1995. Transports Canada commercialisera également d'autres opérations courantes, y compris les aéroports, qui seront cédés aux administrations locales.

- Groupe Communication Canada (GCC) : Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux veillera au dessaisissement total ou partiel du GCC. L'ancien Imprimeur de la Reine assure des services d'impression, d'édition et de communications aux ministères fédéraux selon le régime de la rémunération des services.

### *Autres possibilités*

Le gouvernement recherchera d'autres possibilités de privatisation et de commercialisation. Voici des mesures qui pourraient être envisagées :

- La Commission de la capitale nationale adoptera davantage une approche commerciale.
- Ressources naturelles Canada réorganisera ses activités de géomatique et s'orientera vers la constitution d'un organisme de services spécial.
- Environnement Canada cherchera des moyens d'accroître l'efficacité des services météorologiques et envisagera même de commercialiser ces services.
- Le ministère de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire partagera ses responsabilités en matière d'inspection et de réglementation avec l'industrie et rationalisera les ententes conclues avec cette dernière.
- Le ministère des Pêches et Océans (MPO) cherchera à établir des partenariats avec l'industrie des pêches, entre autres, pour ce qui est de la gestion de la capacité, de l'octroi de licences et de l'observation. Le MPO cédera également les ports récréatifs aux municipalités ou à d'autres parties intéressées et rationalisera les activités des ports de pêche commerciale.
- L'Agence spatiale canadienne se penchera davantage sur la création de partenariats avec le secteur privé et de coentreprises pour les activités liées à l'observation de la terre et aux sciences et à la technologie spatiales.
- Le ministère de la Défense nationale examinera la possibilité d'améliorer ses partenariats avec le secteur privé.
- Les ministères de la Santé, de l'Agriculture, des Pêches et Océans et de l'Industrie collaboreront, de concert avec l'industrie de l'alimentation et les provinces, à l'accroissement de l'efficacité et de la rentabilité du volet fédéral du système canadien d'inspection des aliments.



# Budget 1995

Février 1995

## *Transfert social canadien (TSC)*

### *Un nouveau régime de transferts*

Pour être plus efficiente, la fédération canadienne requiert de nouveaux rapports financiers entre Ottawa et les provinces. Le budget annonce une importante réforme du régime des transferts fédéraux aux provinces et aux territoires qui débouchera sur le Transfert social canadien (TSC)

À l'heure actuelle, le gouvernement fédéral transfère des fonds aux provinces et aux territoires pour les aider à fournir des programmes sociaux aux Canadiens. Le financement des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire est assuré par le biais du Financement des programmes établis (FPE), tandis que l'aide sociale et les services sociaux sont financés au moyen du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC).

### *Modalités*

À compter de 1996-97, ces transferts seront remplacés par un mécanisme unique, le TSC. Contrairement au régime en place, qui repose en partie sur des accords de partage des coûts, le TSC constituera un mécanisme de financement global, comme le FPE. Par conséquent, les montants transférés ne seront pas déterminés par les décisions des provinces en matière de dépenses (comme en vertu des accords de partage des coûts). Le nouveau régime prendra la forme de transferts en espèces et de points d'impôt. Le programme de péréquation, dont profitent les provinces à revenu moins élevé, est maintenu intégralement et les paiements continueront d'augmenter, ce qui garantira que toutes les provinces pourront fournir des niveaux de service comparables à des taux d'imposition qui le sont également. Les paiements au titre de la péréquation et du TSC totaliseront plus de \$35 milliards en 1996-97 (voir le tableau 1).

### *Montant des transferts en vertu du TSC*

Les provinces recevront \$29.7 milliards en transferts pour 1995-96 en vertu des programmes en place, soit environ le même montant qu'en 1994-95, pour assurer une période de stabilité avant la transition. Sous le régime du TSC, les crédits versés aux provinces seront moins élevés qu'ils l'auraient été par ailleurs en 1996-97; ils seront amputés de \$2.5 milliards et totaliseront \$26.9 milliards. Les crédits seront également réduits de \$4.5 milliards au regard de 1997-98 pour

*(verso)*

---

s'établir à \$25.1 milliards. Bien que ces compressions soient importantes, elles le sont moins que celles touchant les autres dépenses de programmes fédérales.

La première année, 1996-97, le TSC sera réparti entre les provinces dans la même proportion que le total des transferts du FPE et du RAPC, (les deux mécanismes remplacés) pour 1995-96 (voir le tableau 2). Les provinces sauront ainsi quel montant leur sera versé pour l'année, ce qui facilitera leur planification financière.

Le ministre des Finances consultera les provinces et les territoires pour établir un mécanisme permanent de répartition interprovinciale des paiements en vertu du TSC à compter de 1997-98.

### ***Accroître la marge de manoeuvre des gouvernements***

Le nouveau mécanisme éliminera les contraintes inhérentes aux anciens accords de partage des coûts et atténuera certains irritants de longue date :

- Les provinces ne seront plus assujetties à des règles précisant quelles sont les dépenses qui sont admissibles au partage des coûts et quelles sont les dépenses qui ne le sont pas.
- Les provinces seront libres d'innover dans le cadre de la réforme de la sécurité sociale.
- Les dépenses liées à l'administration du partage des coûts seront éliminées.
- Les dépenses fédérales ne dépendront plus des décisions des provinces quant au mode de prestation de l'aide sociale et des services sociaux et à l'identité des bénéficiaires.

### ***Maintien des normes pour les Canadiens***

Le transfert des fonds fédéraux aux provinces préservera les normes :

- Le gouvernement fédéral continuera d'appliquer les principes de la *Loi canadienne sur la santé*.
- Les provinces devront continuer de dispenser l'aide sociale sans imposer d'exigences minimales en matière de résidence.

Le gouvernement fédéral confiera au ministre du Développement des ressources humaines le soin d'inviter toutes les provinces à collaborer en vue de convenir d'une série de principes et d'objectifs communs qui sous-tendront le nouveau régime. Les gouvernements pourront ainsi réitérer leur engagement à assurer le bien-être social des Canadiens. Le ministre de la Santé continuera de collaborer avec ses homologues des provinces et des territoires pour renouveler le système canadien des soins de santé.

## *Vers de nouveaux rapports financiers entre le fédéral et les provinces*

Le Transfert social canadien constitue une nouvelle vision des rapports financiers entre les gouvernements fédéral et provinciaux caractérisée par une plus grande marge de manoeuvre pour les provinces et un élargissement de leur obligation de rendre compte, et par des accords de financement plus durables pour le gouvernement fédéral. Cette approche alimente la transition vers des rapports financiers empreints d'une plus grande maturité.

**Tableau 1**  
**Principaux transferts aux provinces et aux territoires**  
(montant estimatif des droits)

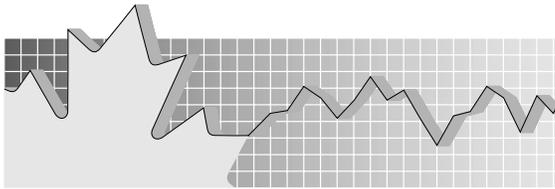
|                           | 1994-95                   | 1996-97                   | Variation     |
|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------|
|                           | (en millions de dollars)  |                           |               |
| Terre-Neuve               | 1,484                     | 1,512                     | +28           |
| Île-du-Prince-Édouard     | 316                       | 323                       | +7            |
| Nouvelle-Écosse           | 1,932                     | 1,949                     | +17           |
| Nouveau-Brunswick         | 1,610                     | 1,632                     | +22           |
| Québec                    | 11,446                    | 11,096                    | -350          |
| Ontario                   | 10,530                    | 9,653                     | -877          |
| Manitoba                  | 2,039                     | 2,032                     | -7            |
| Saskatchewan              | 1,411                     | 1,450                     | +39           |
| Alberta                   | 2,525                     | 2,313                     | -212          |
| Colombie-Britannique      | 3,573                     | 3,291                     | -282          |
| Territoires du Nord-Ouest | 74                        | 68                        | -6            |
| Yukon                     | 34                        | 32                        | -2            |
| <b>Total</b>              | <b>36,974<sup>1</sup></b> | <b>35,351<sup>2</sup></b> | <b>-1,623</b> |

<sup>1</sup> Comprend la péréquation, le FPE et le RAPC.

<sup>2</sup> Comprend le Transfert social canadien et la péréquation.

**Tableau 2**  
**Le transfert social canadien (TSC)**  
(montant estimatif des droits)

|                           | 1994-95               | RAPC/FPE<br>1995-96 | TSC<br>1996-97 |
|---------------------------|-----------------------|---------------------|----------------|
|                           | (millions de dollars) |                     |                |
| Terre-Neuve               | 608                   | 608                 | 551            |
| Île-du-Prince-Édouard     | 137                   | 137                 | 124            |
| Nouvelle-Écosse           | 964                   | 966                 | 875            |
| Nouveau-Brunswick         | 763                   | 764                 | 692            |
| Québec                    | 8,098                 | 8,141               | 7,376          |
| Ontario                   | 10,530                | 10,653              | 9,653          |
| Manitoba                  | 1,141                 | 1,143               | 1,036          |
| Saskatchewan              | 982                   | 981                 | 888            |
| Alberta                   | 2,525                 | 2,552               | 2,313          |
| Colombie-Britannique      | 3,573                 | 3,632               | 3,291          |
| Territoires du Nord-Ouest | 74                    | 75                  | 68             |
| Yukon                     | 34                    | 35                  | 32             |
| <b>Total</b>              | <b>29,429</b>         | <b>29,686</b>       | <b>26,900</b>  |



# Budget 1995

Février 1995

## *Protéger les prestations aux aînés*

Le régime canadien du revenu de retraite comporte trois grands volets :

- un revenu de retraite lié à l'emploi en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec (RPC/RRQ);
- la sécurité de la vieillesse (SV) et le supplément de revenu garanti (SRG);
- l'aide fiscale à l'épargne-retraite : régimes de pension agréés et régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Le budget de 1995 met en place des mesures visant à rendre le régime canadien du revenu de retraite plus équitable et plus durable.

### *Régime de pensions du Canada (RPC)*

Les prestations versées dans le cadres du RPC sont entièrement financées par les employeurs et les employés au moyen de cotisations fondées sur les gains antérieurs. Cet automne, les ministres fédéral et provinciaux des Finances tiendront leur réunion quinquennale habituelle pour revoir le financement du RPC à la lumière du rapport actuariel sur la situation du Régime qui vient d'être déposé au Parlement.

Selon ce rapport, les taux de cotisation au RPC devront passer de 5.4 pour cent en 1995 à près de 14 pour cent en 2030, soit de un point de pourcentage de plus que prévu. Les coûts ont augmenté à court et à long terme parce que les prestations d'invalidité ont été supérieures aux prévisions et que les cotisations ont été moins élevées en raison de la récente récession.

### *La Sécurité de la vieillesse (SV) et le Supplément de revenu garanti (SRG)*

Ces prestations totalisent plus de \$20 milliards à l'heure actuelle et elles devraient grimper de 60 pour cent au cours des 15 prochaines années à mesure que la population vieillira. Le gouvernement publiera cette année un document sur les modifications à apporter au régime des pensions publiques pour en assurer le

(verso)

---

financement. L'objectif est de faire en sorte que les changements législatifs s'appliquent à compter de 1997. La réforme de la SV et du SRG s'appuiera sur les principes de base suivants :

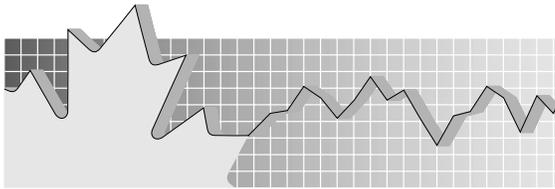
- maintien intégral de la protection pour tous les aînés moins bien nantis, y compris ceux recevant le SRG;
- maintien de la pleine indexation des prestations pour mettre les aînés à l'abri de l'inflation;
- calcul des prestations de SV en fonction du revenu familial, comme c'est le cas en vertu du SRG;
- renforcement du caractère progressif des prestations selon le niveau de revenu;
- contrôle des coûts du programme.

Lorsque le document sera publié plus tard cette année, les aînés et les Canadiens en général seront consultés au sujet de la nature exacte des changements nécessaires. D'ici là, deux mesures provisoires s'appliqueront à compter de juillet 1996 :

- Les prestations de SV seront calculées, déduction faite des montants récupérés auprès des personnes à revenu élevé, d'après le revenu déclaré dans la déclaration de revenus de l'année précédente. Cette mesure ne modifiera pas le montant des prestations versées aux aînés. Les prestations de SV seront tout simplement réduites avant d'être versées au lieu de faire l'objet d'une récupération fiscale ultérieure auprès des particuliers. La récupération fiscale ne touche que les particuliers dont le revenu dépasse \$53,215.
- Les prestataires de la SV qui ne résident plus au Canada devront déclarer leur revenu de toutes provenances pour demeurer admissibles. À l'heure actuelle, les non-résidents dont les revenus sont supérieurs à \$53,215 échappent à la récupération fiscale. Ils sont traités plus favorablement que les résidents canadiens.

#### *Aide fiscale à l'épargne-retraite*

Le budget propose des mesures visant ce troisième volet du régime du revenu de retraite. On trouvera des précisions à ce sujet à la rubrique Aide fiscale à l'épargne-retraite du présent document.



# Budget 1995

Février 1995

## *Aide fiscale à l'épargne-retraite*

Le gouvernement offre une aide fiscale à l'épargne-retraite en permettant de déduire du revenu les cotisations à un régime de retraite aux fins du calcul de l'impôt. Le rendement de l'épargne investie dans ces régimes n'est pas imposé chaque année. L'impôt n'est exigible que lorsque les montants sont versés par les régimes.

Les **régimes de pension agréés (RPA)** sont des régimes de pension offerts par les employeurs et les syndicats et financés par les cotisations des employés et des employeurs. Les RPA à prestations déterminées prévoient le versement d'une pension généralement calculée selon les gains et le nombre d'années de service. Les régimes à cotisations déterminées prévoient le versement du revenu de retraite généré par les cotisations accumulées et le rendement de ces fonds au moment de la retraite.

Les **régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER)** sont des régimes d'épargne destinés aux particuliers et aux travailleurs indépendants qui prévoient un revenu de retraite fondé sur les cotisations accumulées et le rendement de ces fonds au moment de la retraite. Les personnes cotisant à un REER peuvent également détenir un RPA.

### *Le budget de 1995 prévoit :*

- la réduction du plafond des cotisations à un REER et à un RPA à cotisations déterminées, ce qui engendrera des économies mais ne touchera que les particuliers dont le revenu est supérieur à \$75,000;
- l'abaissement du seuil de tolérance de \$8,000 au titre des cotisations excédentaires à un REER, ce qui éliminera le report fortuit de l'impôt;
- l'élimination progressive du transfert franc d'impôt des allocations de retraite à un REER; ce mécanisme n'est plus requis en raison des nouveaux plafonds de cotisation à un régime de pension et à un REER.

### *Réduction des plafonds de cotisation à un régime de pension et à un REER*

La réduction de ces plafonds ne minera pas l'intégrité et l'efficacité du système privé d'épargne-retraite. Les mesures porteront les plafonds à des niveaux où l'aide fiscale s'applique intégralement aux gains jusqu'à concurrence d'environ

(verso)

---

2.5 fois le traitement moyen, ce qui correspond à l'objectif de la réforme des pensions. Les nouvelles mesures sont les suivantes :

- Le plafond des cotisations déductibles à un REER sera réduit à \$13,500 pour 1996 et 1997, puis augmentera de \$1,000 par année pour atteindre \$15,500 en 1999.
- Le plafond des cotisations à un régime de pension à cotisations déterminées sera également réduit à \$13,500 pour 1996, puis augmentera de \$1,000 par année pour atteindre \$15,500 en 1998.
- Le plafond des cotisations à un régime de participation différée aux bénéficiaires (RPDB) sera maintenu à la moitié de celui des cotisations à un RPA.
- Le plafond des cotisations à un RPA à prestations déterminées sera gelé à son niveau actuel jusqu'à la fin de 1998. Le plafond des cotisations à un régime de pension et à un RPDB sera indexé à compter de 1999 et celui des cotisations à un REER le sera à compter de l'an 2000.
- Le gouvernement envisagera de modifier les plafonds des cotisations à un REER, sans ajouter aux pertes de recettes, pour rétablir l'érosion de ce plafond subie par les employés qui mettent fin à leur participation à un régime de pension avant leur retraite.

#### *Seuil de tolérance des cotisations excédentaires à un REER*

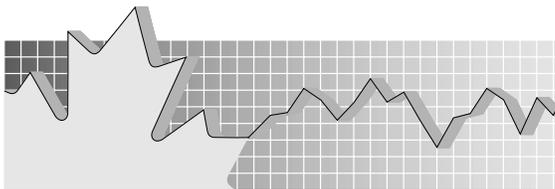
Une pénalité sous forme d'un impôt de 1 pour cent s'applique à la tranche des cotisations excédentaires à un REER qui dépasse un seuil de tolérance de \$8,000. Ce seuil sera réduit à \$2,000 à compter de 1996. Cette mesure s'appliquera progressivement afin de permettre que les cotisations excédentaires déjà effectuées soient conservées jusqu'à ce qu'elles puissent être déduites plutôt que d'obliger à les retirer.

#### *Transfert d'une allocation de retraite*

- Les dispositions fiscales qui permettent à un particulier de transférer à un REER jusqu'à \$2,000 par année de service provenant d'une allocation de retraite seront progressivement abolies en réduisant à zéro le montant transférable au titre des années de service postérieures à 1995.
- Les particuliers pourront continuer de transférer jusqu'à \$2,000 par année de service antérieure à 1996, plus \$1,500 par année antérieure à 1989 au cours de laquelle ils n'ont touché aucune prestation provenant d'un régime de pension ou d'un RPDB.

#### *Versement des fonds provenant d'un REER immobilisé*

- Les détenteurs d'un REER dont les fonds sont immobilisés en vertu d'une disposition de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* seront autorisés à acquérir un fonds de revenu viager, qui constitue un mécanisme plus souple de gestion des fonds de revenu de retraite. À l'heure actuelle, les détenteurs de ces régimes ne peuvent utiliser ces fonds que pour acquérir une rente viagère.



# Budget 1995

Février 1995

## *Élimination du report de l'impôt sur le revenu d'entreprise*

Au nombre des mesures proposées dans le budget pour accroître l'équité du régime fiscal, un changement important touche les particuliers déclarant un revenu d'entreprise (y compris un revenu de profession libérale). Pour éliminer le report de l'impôt, ces contribuables devront déclarer leur revenu d'entreprise selon l'année civile à compter des années d'imposition qui commencent après 1994.

Cette mesure touche toutes les entreprises individuelles, les sociétés professionnelles et les sociétés de personnes dont au moins l'un des associés est un particulier, une société professionnelle ou une autre société de personnes touchée par la mesure.

### *Mécanisme de report existant*

À l'heure actuelle, un particulier déclare son revenu d'entreprise selon la période d'exercice de son entreprise, dont la fin ne correspond pas nécessairement avec celle de l'année civile (le 31 décembre), soit la fin de la période de déclaration annuelle du revenu d'emploi et de divers autres types de revenu.

Dans le calcul de son revenu pour l'année civile, le particulier doit inclure le revenu tiré de toute entreprise dont la période d'exercice a pris fin au cours de l'année. Par conséquent, si la période d'exercice de l'entreprise se termine avant le 31 décembre, la déclaration du revenu d'entreprise gagné entre la fin de cette période d'exercice et le 31 décembre peut être reportée. Par suite de ce report, le paiement de l'impôt sur ce revenu peut être différé.

### *Allègement transitoire*

Comme la plupart des contribuables touchés seraient par ailleurs tenus de déclarer le revenu d'entreprise gagné au cours d'une période de plus de 12 mois dans leur déclaration de revenus de 1995, la mesure prévoit des dispositions permettant d'étaler les montants additionnels sur 10 ans, sous réserve de certaines restrictions. Le supplément de revenu serait ajouté à raison de 5 pour cent en 1995, de 10 pour cent au cours de chacune des huit années suivantes et de 15 pour cent la dernière année.

---

(verso)

### ■ ■ *Prolongement de la période de déclaration*

Puisque certains contribuables auront maintenant moins de temps pour préparer leurs états financiers et leur déclaration de revenus, les particuliers (sauf les fiduciaires) déclarant un revenu d'entreprise (sauf si ce revenu provient uniquement d'une société en commandite) auront jusqu'au 15 juin de chaque année pour soumettre leur déclaration de revenus. Par contre, tout montant d'impôt payable sera exigible dès le 30 avril et l'intérêt sur les montants impayés sera calculé à compter de cette date.

### ■ ■ *Nouvelle date de fin d'exercice pour les besoins de la TPS*

Les personnes inscrites aux fins de la TPS et dont l'exercice doit se terminer le 31 décembre utiliseront la même période d'exercice pour les besoins de la TPS. Les particuliers produisant une déclaration annuelle de TPS auront également jusqu'au 15 juin pour déposer cette dernière mais, comme dans le cas de l'impôt sur le revenu, tout montant de TPS payable demeurera exigible le 30 avril. Revenu Canada fournira des précisions au sujet des modifications aux périodes de déclaration pour les besoins de la TPS.

### ■ ■ *Illustration de la disposition transitoire*

Situation du particulier :

- L'entreprise non constituée en société du particulier gagne un revenu de \$120,000 par exercice;
- l'exercice de l'entreprise se termine le 31 janvier (c.-à-d. que la déclaration du revenu gagné sur 11 mois est différée d'un an).

À l'heure actuelle, la déclaration de la tranche de \$110,000 de revenu gagnée entre le 1<sup>er</sup> février et le 31 décembre 1995 est différée aux fins de l'impôt.

### ***Calcul du revenu d'entreprise aux fins de l'impôt***

|   | 1995        | 1996         |
|---|-------------|--------------|
| Revenu d'entreprise   |             |              |
| exercice financier se terminant le 31 janvier 1995  | \$120,000   |              |
| exercice financier se terminant le 31 décembre 1996                                       |             | \$120,000    |
| Inclusion du revenu qui aurait autrement été reporté aux fins de l'impôt :                |             |              |
| revenu gagné entre le 1 <sup>er</sup> février 1995 et le 31 décembre 1995 – \$110,000 (A) |             |              |
| pourcentage annuel du revenu à inclure (B)  | 5 pour cent | 10 pour cent |
| revenu additionnel imposable (A x B)  | 5,500       | 11,000       |
| Revenu d'entreprise à déclarer  | \$125,500   | \$131,000    |

On trouvera d'autres précisions au sujet de cette mesure à l'annexe 6 du Plan budgétaire.